

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021**

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 21 juin 2021 « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu, lundi 28 juin 2021 à 19 heures au foyer rural de Thoard ».

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 25 mai 2021
- Décision modificative n° 2 BP Commune
- Décision modificative n° 1 BA Lotissement des Bourres
- Emprunt BA Lotissement des Bourres
- Harmonisation des tarifs du transport scolaire et aide aux familles
- Nouvelle tarification cantine
- Création d'une commission « Marché de producteurs et d'artisans de THOARD »
- Point sur les travaux
- Avenant n° 1 au marché de travaux de restauration du chœur et de la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem – Lot 1 - SMBR
- Avenant n° 1 au marché de travaux de restauration du chœur et de la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem – Lot 4 - SE3V
- Avenant n° 1 au marché de travaux de restauration du chœur et de la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem – Lot 5 – ATELIER LAYE
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal
- Questions diverses

Etaient présents : Maryvonne POMMIER, Jean-Claude FABRE, Jean-Louis PIN, adjoints, Nathalie BAILLE, Martine BERIO, Sophie PENAUD, Cathy RAMBAUD, Caroline SOUTEYRAND, Denis BAUDRON, Kévin DELAYE, Benjamin LAFOND, Patrick PELAGIO, Guy RAIMON, conseillers municipaux,

Absente excusée : Isabelle PEIGNEUX

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer. M. Benjamin LAFOND est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 25 mai 2021

Le compte rendu de la réunion du 25 mai 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

DCM28062021-1-Décision modificative n° 2 Budget principal Commune 2021

Le maire informe l'assemblée que suite à une plus-value sur les travaux d'aménagement de l'aire de tri du village, il y a lieu de procéder à une décision modificative.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux modifications suivantes :

| INVESTISSEMENT - DEPENSES | |
|----------------------------------|----------------|
| c/2188 | : - 1 000.00 € |
| c/2181 | : + 1 000.00 € |

DCM28062021-2-Décision modificative n° 1 Budget annexe « Lotissement des Bourres – (Annule et remplace la délibération DCM25052021-2)

Le maire informe l'assemblée que suite à une erreur de saisie informatique, il y a lieu de modifier le budget annexe Lotissement des Bourres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux modifications suivantes :

| FONCTIONNEMENT - DEPENSES | FONCTIONNEMENT - RECETTES |
|----------------------------------|----------------------------------|
| c/6045 :- 80 000.00 € | c/71355 : + 227 900.00 € |
| | c/ 774 : + 20 000.00 € |
| | |
| Total :- 80 000.00 € | Total : + 247 900 € |

| INVESTISSEMENT - DEPENSES | INVESTISSEMENT - RECETTES |
|----------------------------------|----------------------------------|
| c/1641 :- 80 000.00 € | c/3555 : + 247 900.00 € |
| | |
| Total :- 80 000.00 € | Total : + 247 900 € |

Le budget ainsi modifié s'équilibre, en dépenses et en recettes à 247 900.00 Euros.

DCM28062021-3-Emprunt Budget annexe Lotissement des Bourres 2021

Le maire informe l'assemblée que le permis d'aménager pour le futur lotissement des Bourres a été accordé et l'achat des terrains va pouvoir être finalisé. Pour ce faire, il y a lieu de contracter un emprunt. Il présente alors plusieurs offres d'établissements différents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de contracter, auprès de La Banque Postale, un emprunt d'un montant de 247 900 Euros sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,75 %, à échéances constantes trimestrielles, avec possibilité de remboursement par anticipation, à la date d'échéance d'intérêts, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle, le tout assorti d'une commission d'engagement de 0,10% du montant emprunté soit 247.90 Euros ;
- autorise le Maire à signer l'offre de prêt et tout document s'y rapportant.

DCM28062021-4-Harmonisation des tarifs du transport scolaire et aide aux familles

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la décision de PROVENCE ALPES AGGLOMERATION d'harmoniser les tarifs du transport scolaire pour la rentrée 2021/2022 ainsi que la mise en place du paiement en ligne à la souscription de l'abonnement, la commune, qui prenait intégralement en charge les frais de transports pour les enfants du primaire n'interviendra plus directement. Ainsi, les familles devront payer 70 euros par enfant au primaire et 110 euros pour les enfants au secondaire.

Afin de maintenir la gratuité du transport scolaire pour le primaire, M. le Maire propose alors de rembourser l'abonnement aux familles dont les enfants sont inscrits à THOARD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE du remboursement de l'abonnement de 70 Euros aux familles pour les enfants inscrits à l'école primaire de THOARD,

- DIT que les familles devront faire une demande écrite en mairie en y joignant la copie de la carte de transport, du justificatif de paiement et d'un RIB.
- CHARGE le secrétariat d'informer les familles et, dans la mesure du possible, de procéder au remboursement sans trop de décalage avec le paiement.

DCM28062021-5-Nouvelle tarification cantine

M. le Maire rappelle que la commune a décidé de ne pas renouveler le marché des repas initié par P2A et a pour projet de confier la confection et la livraison des repas aux Bons Petits Plats de Beaucouse, désormais installés dans l'ancien local SIRES à THOARD. Une réunion d'information avec les parents d'élèves s'était tenue en début d'année et il avait été convenu de passer le prix du ticket de cantine pour les parents à 4.50 Euros pour l'année 2021-2022, ce que M. le Maire propose d'entériner.

M. Denis BAUDRON rejoint la séance à 19 heures 35 minutes.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le prix du ticket de cantine à 4.50 Euros à compter du 1^{er} septembre 2021,
- DIT qu'une information sera passée aux parents avant la fin de l'année scolaire 2020-2021 par l'intermédiaire de l'école

DCM28062021-6-Création d'une commission « Marché de producteurs et d'artisans de THOARD »

M. le Maire informe le conseil d'une réunion qui s'est tenue le 31 mai dernier avec les producteurs qui s'occupent de l'organisation du marché dominical. Cette réunion avait pour principal objectif la mise en place d'un règlement. Lors de cette réunion, il a été décidé la mise en place d'une commission communale « Marché de producteurs » composée de 3 élus qu'il convient de désigner et des producteurs permanents du marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de mettre en place la commission « Marché de producteurs » dont les membres sont : Denis BAILLE, Patrick PELAGIO et Sophie PENAUD.

DCM28062021-7-Point sur les travaux

Voirie

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Claude FABRE, adjoint aux travaux.

Le goudronnage de la placette aux Bourres, qui devait être réalisé ce lundi, est reporté suite à une défaillance machine.

Le chemin des Ataux a été repris par l'entreprise GUERY.

La pose d'une conduite d'eau pluviale de la rue des prés du Riou à la place Ste Anne sera réalisée semaine 28.

M. Jean-Claude FABRE donne ensuite lecture de devis pour réalisation de bicouche sur la voirie aux Plaines de Silve, aux Ayes/Rue du Col et Rue de la Petite débauche pour un

montant HT de 27 901.75 Euros ainsi que pour la rue des prés du Riou pour un montant HT de 8 300.00 Euros.

Le conseil demande qu'un deuxième devis soit établi afin de pouvoir faire une comparaison avant d'engager les travaux.

Étanchéité Auberge de la Forge

L'étanchéité du toit plat de l'Auberge de la Forge (cuisine) doit être reprise. Le montant des travaux s'élève à 4 000.00 Euros HT.

Ancien local SIREs

DCM28062021-7A- Réfection de la toiture de l'ancien local SIREs

Sont présentés à l'assemblée des devis pour la réparation de la toiture de l'ancien local SIREs : un de l'entreprise FERAUD & Fils d'un montant HT de 20 169.00 Euros et l'autre de l'entreprise HONNORAT-PETIT d'un montant de HT 21 000 Euros. M. le Maire indique que la différence de prix TTC vient du fait que MM HONNORAT et PETIT étant autoentrepreneurs, il n'y a pas de TVA. Il indique que M. FERAUD est déjà intervenu plusieurs fois gracieusement sur la toiture et que l'avance de TVA sera récupérée, pour partie, l'an prochain via le FCTVA.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de confier les travaux de réfection de toiture de l'ancien local SIREs à l'entreprise FERAUD & Fils pour un montant HT de 20 169.00 Euros, soit TTC 24 202.80 Euros.

Arbre menaçant devant l'église

M. Jean-Claude FABRE présente un devis de l'entreprise ARBORET'HOMME d'un montant HT de 455.00 Euros pour l'abattage d'un arbre menaçant de tomber. M. le Maire dit que l'arbre n'est pas mort mais étouffé par le lierre, qu'il suffit d'enlever dans un premier temps. Mme Caroline SOUTEYRAND demande s'il est certain de sauver l'arbre en enlevant simplement le lierre et si cela ne compromet pas l'habitat naturel que représente le lierre. Elle propose d'aller voir et d'attendre l'automne avant de prendre une décision. M. Jean-Claude FABRE répond que devant l'insistance des riverains qui craignent qu'un accident ne survienne avec la chute de l'arbre, il paraît difficile d'attendre encore.

Dégradation du mur sur le chemin communal rue du Col

M. Jean-Claude FABRE signale l'effondrement du mur donnant sur le chemin communal en dessous de chez Mme TONSO et informe qu'il a demandé un devis pour réparation.

A ce sujet, Mme Nathalie BAILLE signale également le même problème sur le mur situé sous les jardins. M. le Maire informe que, à cet endroit, c'est aux propriétaires des jardins de faire le nécessaire.

Remise en état du logement 6 rue du Col

M. Jean-Claude FABRE informe le conseil que le logement a été remis en état et attribué à M. EL HUSSEINI à compter du 1^{er} juillet 2021.

Eglise

M. le Maire informe le conseil que, conformément à ce qui avait été convenu lors de la dernière réunion, il a assisté à la dernière réunion de chantier au cours de laquelle il a bien été confirmé qu'il n'y aura pas d'autres travaux supplémentaires que ceux qui font l'objet des avenants présentés en séance, soit une plus-value totale de 7 593.88 Euros HT.

DCM28062021-7B- Avenant n° 1 au marché de travaux de restauration du chœur et de la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem – Lot 1 - SMBR

M. le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux de restauration du chœur et de la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem, le lot 1 a fait l'objet d'une moins-value et que, par conséquent, il y a lieu d'établir des avenants aux marchés initiaux. Il indique également que le caractère exceptionnel des peintures découvertes a de nouveau été souligné et précise que les peintures du 19^{ème} siècle se trouvent sur le mur au fond de la sacristie et les peintures médiévales sur la paroi Est.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n° 1 de l'entreprise SMBR pour une moins-value d'un montant de 9 552.30 € HT, soit 11 462.78 € TTC pour la restauration du chœur et de la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem – Lot 1, qui a pour résultat de ramener le montant du marché à 65 803.37 € HT, soit 78 964.04 € TTC,
- AUTORISE le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant ainsi que tout document s'y rapportant

DCM28062021-7C- Avenant n° 1 au marché de travaux de restauration du chœur et de la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem – Lot 4 – SE3V

M. le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux de restauration du chœur et de la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem, le lot 4 a fait l'objet d'une plus-value et que, par conséquent, il y a lieu d'établir un avenant au marché initial.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n° 1 de l'entreprise SE3V pour une plus-value d'un montant de 1 928.00 € HT, soit 2 313.60 € TTC pour la restauration du chœur et de la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem – Lot 4, qui a pour résultat d'élever le montant du marché à 8 721.00 € HT, soit 10 465.20 € TTC,
- AUTORISE le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant ainsi que tout document s'y rapportant

DCM28062021-7D- Avenant n° 1 au marché de travaux de restauration du chœur et de la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem – Lot 5 – ATELIER LAYE

M. le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux de restauration du chœur et de la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem, le lot 5 a fait l'objet d'une plus-value et que par conséquent, il y a lieu d'établir un avenant au marché initial.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n° 1 de l'ATELIER LAYE pour une plus-value d'un montant de 15 218.20 € HT, soit 18 261 .84 € TTC pour la restauration du chœur et de la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem – Lot 5, qui a pour résultat de ramener le montant du marché à 72 200.50 € HT, soit 86 640.60 € TTC,
- AUTORISE le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant ainsi que tout document s'y rapportant

DCM28062021-8-Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal

M. le Maire indique ne pas avoir préempté pour la vente suivante :

- Maison de 194 m² cadastrée sections D n° 471 – 472 et 1020 pour 230 000 €

DCM28062021-9A-Motion pour le retrait de la contribution complémentaire des Communes forestières et révision complète du Contrat d'Objectifs et Performance Etat-ONF

CONSIDERANT

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF ;

CONSIDERANT

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues, -Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- EXIGE le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières et la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF
- DEMANDE une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra le mardi 31 août 2021 à 19 heures. Une convocation sera envoyée par le secrétariat de mairie.

La séance est close à 20 heures 40 minutes.